



FRAMEWORK CONVENTION ON CLIMATE CHANGE - Secretariat

CONVENTION - CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - Secrétariat

Uniquement destiné aux médias

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« L'Afrique, continent le plus touché par les changements climatiques, a droit à une plus grande part des bénéfices du marché du carbone »

(Dakar, 3 septembre 2008) – L'Afrique est le continent qui profite le moins du régime actuel, alors que c'est le plus durement touché par les changements climatiques. Les dirigeants africains doivent agir de manière concertée dans le cadre du présent cycle de négociations a déclaré Yvo de Boer devant un groupe d'intervenants sur le marché du carbone et de représentants gouvernementaux réunis à Dakar mercredi.

Les pays du monde entier tentent actuellement de s'entendre sur ce qui arrivera à la fin de la première période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, en 2012. Ces négociations doivent aboutir en décembre 2009 à Copenhague, ce qui laisse peu de temps pour mettre au point un accord complexe visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à aider les pays à s'adapter aux effets déjà perceptibles de l'évolution du climat.

« L'enjeu est de taille pour l'Afrique. Comment l'accord de Copenhague, par exemple, pourra-t-il aider les pays à s'adapter aux changements climatiques et à rendre leur économie plus résiliente ? ». M. de Boer a exhorté les 500 participants au Forum africain du carbone à faire bénéficier l'ensemble du continent des avantages du marché du carbone.

En vertu du mécanisme pour un développement propre (MDP), qui relève du Protocole de Kyoto, les projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et contribuent au développement durable peuvent générer des unités de réduction certifiée des émissions qu'il est possible de vendre. Les pays peuvent s'en servir pour s'acquitter d'une partie de leurs engagements au titre du Protocole. On dénombre à ce jour plus de 1 150 projets MDP dans 49 pays, mais seulement 27 en Afrique.

« Mis à part en Afrique, le MDP a connu un franc succès. Il a créé un flux important d'investissements et de fonds au profit du développement propre et a stimulé le transfert de technologie; 2 pour cent des crédits générés sont destinés aux mesures d'adaptation face aux changements climatiques », a ajouté M. de Boer.

Même si le nombre de projets reste limité, le MDP progresse aussi en Afrique et les investissements sont estimés à plusieurs milliards de dollars dans les sept pays bénéficiaires. Les acteurs du marché et les décideurs cherchent à amplifier ces bénéfices.

« La question est double : Comment accroître le rendement du mécanisme pour un développement propre en Afrique ? Et comment négocier un accord de Copenhague plus avantageux pour le continent ? », a demandé M. de Boer, suggérant ensuite qu'un ferme engagement de la part des négociateurs africains pourrait être la solution.

« Les négociations en cours sur les changements climatiques offrent aux pays africains une excellente occasion d'améliorer la situation et de faire en sorte que l'accord de Copenhague réponde à leurs besoins. Il est indispensable pour cela que l'Afrique expose ses problèmes particuliers et insiste pour que l'on trouve des solutions », a précisé M. de Boer.

« Celui qui ne saisit pas l'occasion aujourd'hui ne pourra la saisir demain », a-t-il enchaîné, citant un proverbe somalien.

Les organismes internationaux partenaires et l'Association internationale pour l'échange de droits d'émission ont organisé le Forum africain du carbone, d'une durée de trois jours, pour aider l'Afrique à obtenir sa juste part des projets de réduction des émissions au titre du MDP et pour satisfaire l'intérêt grandissant manifesté à l'endroit du marché du carbone. Ce forum se tient sous les auspices du Cadre de Nairobi, afin d'élargir la portée du MDP.

Le mécanisme pour un développement propre

Plus de 1 150 projets destinés à 40 pays sont déjà enregistrés et 2 000 autres sont en cours d'évaluation. Le mécanisme pour un développement propre devrait engendrer plus de 2.7 milliards d'unités de réduction certifiée des émissions (échangeables) d'ici la fin de la première période d'engagement, en 2012, chaque unité correspondant à une tonne de dioxyde de carbone.

Avis aux journalistes :

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec David Abbass, Chargé de l'information publique, mécanisme pour un développement propre, au +49 173 561 7448 à Dakar ou, après le 5 septembre, au +49 228 815 1511 à Bonn, courriel : dabbass@unfccc.int

Voir également le site <<http://unfccc.int>>